

# Squat : le Parisien fait passer un propriétaire qui essaie de récupérer son bien pour un saïaud !

écrit par Christine Tasin | 18 juin 2021



Villejuif (Val-de-Marne), ce mercredi. Expulsé début juin 2021 de son logement, Sadio a pu retourner chez lui après l'intervention des forces de police et la mobilisation des associations au droit du logement. LP/Sandrine Tran

Et c'est journaliste, ça ? Journaliste est encore un trop beau mot pour caractériser Sandrine Tran qui écrit au Parisien !

<https://www.leparisien.fr/val-de-marne-94/il-ma-dit-il-fait-chaud-tu-nas-qua-dormir-dehors-a-villejuif-le-locataire-retrouve-son-logement-apres-lintervention-de-la-police-17-06-2021-A375C306DNCENKNEPEEMP30AIQ.php>

Je ne serais pas étonnée que la donzelle soit une militante

**gauchiste, voire une militante du DAL..**

Je vous raconte ce que j'ai compris de l'histoire telle qu'elle est racontée par le Parisien :

Début mai, François C achète une maison divisée en 5 appartements, certains sont occupés, on ne sait pas si les occupants sont des locataires réguliers, avec un bail... il semble que non puisque, sinon, ils auraient été protégés par la loi et prévenus par lettre recommandée et de la vente de la maison et de la nécessité de la quitter à l'échéance de leur bail.

Le nouveau propriétaire fait donc le tour des lieux, et signale à l'un des occupants, Sadio S. qu'il doit quitter le logement qu'il occupe. Mais Sadio n'a "nulle part où aller" ( Le Parisien signale que le gars travaille... il travaille, il est donc susceptible, comme tout le monde, de payer un loyer et de chercher un autre appartement... ?).

3 jours plus tard, comme par hasard, le ballon d'eau chaude sis sur le palier disparaît...

Et, un peu plus tard, une porte anti-cambriolage a été posée devant la porte d'entrée, Sadio S ne peut plus entrer dans l'appartement qu'il occupe.

Alors Sadio S va se plaindre auprès des associations d'aide au logement (des immigrés ? ), qui mènent un beau baroud, la police arrive et réinstalle le Sanio dans l'appartement qu'il occupait. Sans ballon d'eau chaude.

.

**Relevons à présent l'objectivité, admirable, de la journaliste !**

.

Sa description du propriétaire , François C: *Il a déboulé dans*

la rue *en Porsche Cayenne* avec son avocat, il débarque *avec son 4X4*.

Celle de son avocat : *mocassins en daim bleu marine aux pieds*

Bref, "salauds de riches", qui se croient tout permis avec leur fric !

Quant à répondre à la question, essentielle : le locataire, Sanio, avait-il un bail en bonne et due forme ? Etait-il chez lui, légalement ?

Certes, la journaliste ne cesse de répéter que c'est "l'appartement de Sanio", qu'il est "chez lui"... mais elle rapporte dans l'article ce que dit une des militantes venue soutenir le dit Sanio, déléguée syndicale chez Sanofi où travaillerait le "locataire" et tête de liste aux départementales pour Lutte ouvrière : « aucune procédure d'expulsion n'a été engagée. *Ils savent que ce sont des gens précaires et sans papiers qui vivent ici alors ils ne s'embêtent pas* »

Je suis sans doute illettrée mais il me semble comprendre que le Sanio occupe sans bail un appartement, sans payer de loyer, et qu'il est en plus... clandestin. (mais il a un boulot chez Sanofi ? Il a un numéro de sécurité sociale ?). Et donc s'il est occupant non déclaré, illégal, il me semble, à moi, légitime que le propriétaire le prenne par la peau des fesses et l'expulse de son bien. Là il a été gentil, il lui a d'abord demandé de partir, ensuite "on" a volé le ballon d'eau chaude, enfin le propriétaire a fait mettre une porte anti-cambriolage devant la porte de SON appartement, ce qui me semble, à moi, la naïve, son droit le plus strict...

Mais c'est compter sans les chiens de garde des squatteurs, sans leur haine du propriétaire, blanc de surcroît prétendant mettre dehors un Noir, et, surtout, sur la loi qui précise que l'on ne peut pas faire justice soi-même et qu'il faut entamer une action en justice, police, préfet, avocat, tribunal... «

*C'est illégal de se faire justice soi-même monsieur, assène le militant. On va aller au pénal. »*



Villejuif, ce mercredi. Le porte-parole de l'association Droit au logement, Jean-Baptiste Eyraud, a brandi l'article du Code pénal, disposant des conditions à respecter pour forcer un tiers à quitter son logement. LP/Sandrine Tran

Et c'est ainsi que le malheureux propriétaire au 4X4 (c'est son droit, merde !) voit le squatteur ré-installé dans un logement qui ne lui appartient pas, qu'il ne paye pas, qu'il empêche son propriétaire légitime d'exploiter... Je le plains, il n'a pas fini !

D'autant que l'on peut percevoir dans la remarque de la journaliste que François serait même accusé de racisme, car il aurait donné un délai à un autre squatteur de l'immeuble, un Brésilien, qui aurait, lui, jusqu'au 7 juillet pour déménager... Il a décidément toutes les tares, ce François C. au nom si français !

